

Saint - Savin

au fil de l'info

Informations communales

Travaux du Logis

Les travaux de restauration et réhabilitation du Logis sont terminés pour le rez-de-chaussée et la partie desserte des couloirs de circulation dans les étages.

Une première réception des travaux extérieurs est intervenue le 26 novembre dernier et la réception concernant les travaux intérieurs, à la charge de la commune, a été effectuée le 10 décembre suivant.

Le raccordement électrique au Tableau Général Basse Tension (TGBT) qui constitue le point central de la distribution électrique du bâtiment, a été réalisé le 16 décembre dernier, le bureau de contrôle a délivré les attestations de conformité. Si tout se passe comme prévu, nous serons en



mesure de remettre les clés du Logis à BG HOTEL de FRANCE (M. et Mme BACQUET), au début de l'année 2021. Ces derniers piaffent d'impatience de prendre possession des lieux dès que possible, afin de poursuivre l'aménagement et d'ouvrir à la clientèle le restaurant du Logis.

Arrachage de la Jussie

Le 1^{er} octobre dernier, en partenariat avec le Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse (SYAGC) chargé de l'entretien de la Gartempe, 23 élèves de première du bac pro Gestion des milieux naturels et de la faune du lycée agricole Jean-Marie-Bouloux de Montmorillon, ont arraché de la jussie dans la Gartempe à Saint-Savin.

Importée en France pour fleurir les bassins d'agrément, la jussie colonise les rivières au détriment de l'écosystème. Elle prolifère très rapidement, en étouffant tout le milieu aquatique. Il y en avait beaucoup cette année, on la trouve principalement dans les zones d'envasement où il n'y a pas de courant. »



CONSEIL MUNICIPAL : Suite au décès de Monsieur Jean-Marie ROUSSE, Maire de Saint-Savin, des élections complémentaires partielles ont été organisées le dimanche 18 octobre dernier. Deux candidats étaient en lice, Emmanuelle Rousse et Jean Capocci. A l'issue du scrutin, Emmanuelle Rousse a obtenu 203 voix et Jean Capocci 53 voix. Emmanuelle Rousse a donc rejoint l'équipe municipale et en date du 23 octobre suivant, le conseil municipal composé de ses 15 élus s'est réuni pour procéder à l'élection du nouveau maire et de ses adjoints. Ont été élus :

Maire, **Hugues Maillet** Première adjointe, **Martine Plumereau** Deuxième adjointe, **Marylène Nibaudeau**.

ÉDITO



La disparition de notre Maire Jean-Marie ROUSSE fut d'une grande brutalité tellement elle était inimaginable. Cet homme jovial, plein de vie, très actif, a été cueilli au retour de sa sortie cyclo, un de ses plaisirs parmi d'autres, comme les courses hippiques, la chasse, etc... Il laisse un vide que nous ressentons comme une absence permanente. Aujourd'hui je lui succède comme Maire de notre commune de Saint-Savin. Je tiens à honorer mon engagement pris à ses côtés avec l'ensemble du conseil municipal et vis-à-vis de vous qui nous avez fait confiance lors des élections de mars.

Cette année avait déjà bien mal débuté avec la pandémie du coronavirus qui nous a privés de nos libertés essentielles, et a contraint tous nos commerces locaux, à la fermeture, pour éviter la propagation du virus. Cette crise sanitaire a par ailleurs perturbé de nombreux projets, qui ont dû être reportés, et a entraîné l'annulation de toutes les manifestations festives, provoquant une grande tristesse au sein de la population. Malgré cette période difficile, l'équipe municipale et les salariés de la commune sont restés présents, et ont accompli leur mission auprès de nos concitoyens afin de maintenir tous les services (scolarité, activités périscolaires, portage de repas, réflexion sur la résidence seniors, dossier sur la gestion de nos déchets, fleurissement, entretien de notre voirie, des bâtiments, dossiers administratifs et accueil du public, suivi de chantier), et bien d'autres que je me dispenserai d'énumérer ici.

Le projet phare de l'aménagement du Logis, initialisé et porté par Jean-Marie, a dû être interrompu, puis a repris avec l'application des règles sanitaires. Cette interruption a eu pour conséquence le report des délais de réalisation mais, en cette fin d'année, je peux annoncer la fin de la tranche de travaux qui est de la responsabilité de la commune (extérieur du bâtiment et intérieur pour l'accueil et la partie affectée au restaurant). L'ouverture du restaurant sera de la responsabilité de l'exploitant en souhaitant un contexte favorable.

En tant que Maire de Saint-Savin, je vous informe que j'ai été élu Vice-président de l'EPIC Sud Vienne Poitou qui gère les offices de tourisme de la Communauté de communes Vienne et Gartempe, et Vice-président de l'EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle). Je souhaite me concentrer sur notre territoire Sud Vienne et, en particulier, sur le Saint-Savinois, afin d'organiser avec l'équipe municipale le devenir de Saint-Savin qui doit se positionner commune d'accueil touristique, attractive et génératrice d'activités.

Je vous souhaite une fin d'année heureuse, mais prudente, et vous adresse mes vœux de bonheur, de santé et de joie partagée.

Votre Maire, Hugues MAILLET

Informations communales

Route du Bourrouy

Les travaux de la route du Bourrouy ont été exécutés par les services techniques de



la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG), à hauteur de 25 000 € en budget d'investissement communal pour le bicouche, et à hauteur de 3 400 € en budget de fonctionnement pour la réalisation de fossés.

Eglise

Une intervention ponctuelle de restauration des parties basses des colonnes et du gouttereau sud a été réalisée en octobre dernier pour finaliser des zones inachevées lors des dernières restaurations par Géraldine FRAY. Cette réalisation est particulièrement réussie et approuvée par l'Architecte des Monuments Historiques.



REDEVANCE INCITATIVE

Conformément à la Loi de Transition Énergétique, d'ici à 2025, il nous faut diviser par deux la quantité de déchets que nous enfouissons. Pour nous inciter à atteindre cet objectif, l'État va augmenter très fortement la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) perçue sur chaque tonne enfouie.

En 2020, son montant est de 18 €/tonne, il passera progressivement d'ici 2025 à 65 €/tonne. Chaque année, 22 000 tonnes sont enfouies, le surcoût serait donc supérieur à 1 million d'euros si nous n'étions pas capables de réduire fortement notre production de déchets.

Au terme d'une étude technique et d'une consultation citoyenne, les élus du SIMER se sont prononcés en septembre 2018 pour la mise en place d'une redevance incitative sur l'ensemble du périmètre syndical. Dispositif qui a déjà fait ses preuves sur d'autres territoires en matière de réduction des déchets.

En effet, la redevance incitative devrait remplacer l'actuelle Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) ; elle sera constituée d'une part fixe correspondant à l'abonnement au service de gestion des déchets et d'une part variable calculée en fonction du nombre de levées du bac noir ou de dépôts de déchets non recyclables dans les Points d'Apports Collectifs.

À ce titre, nous avons rencontré des représentants du SIMER le jeudi 12 novembre dernier.

Cette rencontre avait pour objectif d'échanger sur l'élaboration des futurs schémas de collecte dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative.

La collecte se fera alors :



▪ **soit en porte à porte par le biais de bacs noirs de collecte individuels pucés**, distribués préalablement à chaque foyer en fonction de la composition de la famille ; la levée des bacs noirs (et simultanément des bacs jaunes qui seront également mis à la disposition de chaque foyer) aura lieu tous les 15 jours.

▪ **soit en points d'apports collectifs accessibles par le biais d'une carte pucée**, distribuée à chaque foyer concerné par ces points d'apports collectifs qui consisteraient en des colonnes enterrées (périmètre de protection du patrimoine architectural) ou des colonnes semi-enterrées.

Cette modification de système de collecte des déchets, interviendra en plusieurs étapes, et le SIMER communiquera régulièrement pour tenir informés les usagers.

En outre, au niveau local, nous inviterons le moment venu les habitants à participer à une réunion d'information.

HALTE AUX INCIVILITES !

Quel ne fut pas notre plus grand désarroi de constater ce lundi matin, 14 Décembre, que deux de nos projecteurs lasers achetés récemment, et installés en haut d'un mât pour animer en nocturne les façades de la Mairie et de l'Abbatiale, avaient disparu, volés. Dans le massif situé devant le Pôle Educatif, 2 Orangers du Mexique ont subi le même sort.

Alors que nous nous efforçons chaque jour d'égayer et d'animer la commune, un ou des individus mettent à sac nos réalisations et dérobent sans aucun scrupule, nos matériels et aménagements payés avec des fonds publics. Nous sommes atterrés devant tant d'incivilité !!!

Hommage à Jean-Marie Rousse Maire de Saint-Savin depuis 2008 jusqu'à août 2020

«La commune de Saint-Savin est en deuil, elle a perdu un de ses enfants», c'est ainsi que je commençais mon allocution le jour de ses obsèques.

J'ai souhaité exprimer la douleur et la tristesse qu'a engendrées la disparition de Jean-Marie. Je témoigne de son altruisme et de son dévouement au service de ses concitoyens. Avec Jean-Marie, nous perdons l'homme au caractère bien trempé, plein d'énergie, direct et spontané, aguéri aux méandres de la vie publique. Il était un serviteur de la République. Je salue l'homme de valeur et de combat et le remercie d'avoir goûté à son enseignement. Il a su gagner le respect et la crédibilité de tous. Je souhaite avoir sa ténacité pour porter les projets qui lui étaient chers. Cela explique sans doute qu'il fut un maire apprécié et un camarade hors pair. Nous le remercions de son engagement vis-à-vis de sa commune. **Nous avons perdu UN MAIRE et UN AMI.**

Hugues Maillet, Maire de Saint-Savin

Pensée aux commerces fermés

Nous ne pouvons pas conclure cette édition sans avoir une pensée particulière pour tous nos commerces restés encore fermés à ce jour, tels les bars, restaurants et centres d'hébergement touristiques, et auxquels nous souhaitons adresser nos marques de soutien.

Le restaurant "Le Pâtisson" (Tél. 06.66.95.14.73.) ainsi que celui de l'Hôtel de France (Tél. 05.49.48.13.67.) proposent des plats à emporter pour vos menus de fêtes. Attention, il y a une date limite pour les réservations. Les contacter rapidement pour tous renseignements.

Pensez aussi à la restauration rapide en plats à emporter, pour égayer vos repas, pizzas, burgers et autres préparations à commander chez

- **Fa Si La Manger** : tél. 09.50.26.94.90.,

- **Pizzeria DB** : tél. 07.63.12.17.78,

- **L'Improbable** : tél. 05.49.83.38.68.

Soyons solidaires de nos commerçants, consommons local !

LA RENTRÉE AU PÔLE EDUCATIF "VAL DE GARTEMPE"

Le 1^{er} septembre, la classe a repris pour 134 élèves, répartis dans six classes, et l'équipe enseignante. Les enseignants et les agents municipaux avaient anticipé et préparé cette rentrée dès le début des vacances d'été la première quinzaine de juillet.

Les enseignants et les élus du Comité de gestion ont décidé de continuer le fonctionnement mis en place à partir du 11 mai, à savoir, conserver la répartition du temps scolaire accordé par délégation par les services académiques et le protocole sanitaire de juin.

Les cours ont lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Le mercredi matin étant réservé aux activités périscolaires.

Cette organisation validée en Comité de gestion le 12 octobre, a permis de conserver les mesures mises en place, limiter les déplacements, le mélange des groupes et de garder "un adulte/une section ou un groupe/une salle de classe". Les enfants ont les mêmes consignes tout au long de leur présence dans l'enceinte de l'école, quelques soient les activités ou les adultes avec lesquels ils se trouvent.

Afin de respecter la distanciation des enfants pendant les repas, soit quatre élèves par table au lieu de huit, le service restauration a instauré deux services qui ont nécessité des heures d'agents supplémentaires. Les enfants restent par groupe/classe et occupent toujours la même place. De même, pour plus de sécurité sanitaire,

les collectivités de Saint-Savin et Saint-Germain ont recruté une personne pour l'organisation d'une garderie distincte à l'école maternelle. Huit agents communaux salariés des communes de Saint-Savin et Saint-Germain assurent les services de cantine et garderie. Une désinfection des points contact et des sanitaires pendant la pause méridienne a été renouvelée à partir du 2 novembre.

Cette anticipation de la deuxième vague de la pandémie a permis une rentrée le 2 novembre moins anxiogène pour les enfants qui avaient déjà pris leurs marques. Nous sommes admiratifs quant à la capacité d'adaptation de nos jeunes enfants et de "leur Sagesse".

Les activités périscolaires financées par les communes de Saint-Savin, Saint-Germain, Nalliers et La Bussière permettent à 84 enfants de bénéficier d'activités de qualité tant culturelles que sportives, et aux parents de la prise en charge de leurs enfants pendant leur temps de travail. La coordination des activités est assurée par Pauline Rougerie, de la MJC "La Vigne aux Moines".

Sous l'égide de la Communauté de Communes, la prise en charge des enfants le mercredi pour le repas et l'après-midi est assurée à Antigny, par les animateurs de la MJC. Les repas sont confectionnés par les cuisiniers de notre pôle scolaire mis à disposition.

RAPPEL : Dans le cadre du plan Vigipirate renforcé, nous rappelons que l'accès à l'école est in-

terdit à toutes les personnes, excepté sur RV avec un adulte de la communauté scolaire.

Outre les activités périscolaires du mercredi matin, nos communes, et la Communauté de Communes en partenariat avec la MJC, ont à cœur d'offrir aux enfants des activités identiques à celles proposées dans les centres urbains plus importants et aux parents une solution pour la garde des enfants le mercredi, les petites et grande vacances. Il est primordial d'assurer des services qui incitent les familles à rester ou à s'installer sur notre territoire. N'hésitez pas à vous rapprocher de la MJC pour l'inscription de vos enfants les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires. Contact : Pauline Rougerie/ 07.83.32.11.41/ enfance@mjcvam.fr

La Fabrique du Point Du Jour un chef d'œuvre en péril !!!



Beaucoup d'habitants de Saint-Savin et des environs connaissent de l'extérieur ce curieux "château". Il s'agit d'une "Fabrique de Jardin" : construction ornementale, point culminant du jardin paysager, agrémenté de rocailleries, grottes, rustications et jeux d'eau.

Construite vers 1910 par André DUCHESNE, ancien élève de l'École des Mines à Paris dans les années 1890 où les jardins paysagers et leurs fabriques étaient à la mode. Revenu à Saint-Savin en tant qu'architecte et agent-voyer, il a laissé dans la ville plusieurs traces de son passage (Monument aux morts de 1870-1871, grille du monument aux morts de 1914-1918 et l'hôtel de ville).

Cette fabrique est un élément d'architecture rare car nombreuses sont celles qui ont disparu. L'étude du bâtiment montre qu'il a été construit au-dessus de cavités plus anciennes. Des recherches sont en cours avec les Bâtiments de France, les services régionaux de l'archéologie et de l'inventaire.

La Fabrique du Point Du Jour est très abîmée. Elle n'a plus de toiture depuis près de 60 ans et il est urgent d'agir car la maçonnerie a beaucoup souffert. Le jardin et ses éléments d'ornement ont eux aussi besoin de restauration.

ACCUEIL DE LOISIRS LES MERCREDIS APRES-MIDI

Pour la saison 2020-2021, la MJC La Vigne Aux Moines continue d'accueillir 16 enfants de 3 à 12 ans dont 6 enfants âgés de 3/6ans, tous les mercredis après-midi de 12 à 18h30, au sein de son accueil de loisirs périscolaire à Antigny en collaboration avec la Communauté de communes Vienne et Gartempe, CAF, MSA, DDCS de la Vienne et avec la contribution volontaire des communes d'Antigny, Nalliers, St-Germain et St-Savin. L'animation est assurée par deux animateur-ice-s diplômé-e-s.

Les enfants bénéficient d'un service de transport

gratuit mis en place sur l'ensemble des communes du territoire nord-est de la CCVG (taxi ou bus). Ils sont pris en charge à leur école à l'heure de sortie habituelle puis conduits jusqu'à Antigny.

Les locaux sont divisés en quatre espaces, un dédié à des pôles d'activités libres et autonomes, jeux de société, construction, imitation, le deuxième destiné à la réalisation des activités artistiques, culturelles, d'expression...ainsi qu'un dortoir et un réfectoire (repas confectionnés et livrés par les agents de restauration du pôle éducatif de Saint-Germain/Saint-Savin).

pour le développement de l'imaginaire.

Actuellement, le protocole sanitaire est toujours en vigueur au sein des accueils de loisirs.

Les tarifs de ces accueils de loisirs sont établis selon le quotient familial du foyer calculé par la CAF ou la MSA. Les assistant-e-s social-e-s de la Maison départementale de la Solidarité seront - si nécessaire - sollicité-e-s pour trouver des solutions adaptées à chaque situation familiale.

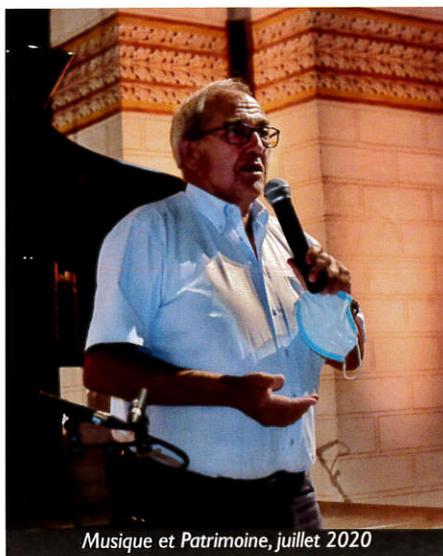
Les dossiers d'inscription, le règlement intérieur ainsi que le projet pédagogique sont téléchargeables sur www.mjc-vam.fr.

ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES D'HIVER ET DE PRINTEMPS ENFANTS 3/11 ANS

Un accueil de loisirs est organisé à l'ancienne école d'Antigny du lundi au vendredi de 8h à 18h30 pendant les petites vacances. Beaucoup de parents demandent un programme d'activités et d'animations pour les vacances, mais pas si facile ! Parce qu'à l'accueil de loisirs de la MJC VAM ce sont les enfants qui construisent leur programme de vacances ! Tout est mis en œuvre pour permettre aux enfants de proposer leurs idées, de planifier leurs sorties, de mettre en place leurs envies et idées d'activités et même de les mener. Le rythme de chaque enfant est respecté, et les jeux libres sont très importants

SAINT-SAVIN

touché en plein cœur



Musique et Patrimoine, juillet 2020



Manifestation Aubade, octobre 2006



avec le Père Paumier, octobre 2008



Nuit Romanes, juillet 2009



Jumelage, les Maires des communes, mai 2009

Le décès brutal de Jean-Marie ROUSSE, Maire de Saint-Savin, nous a tous profondément atterrés; il laissera une empreinte indélébile au sein de sa Commune et bien au-delà.

Jean-Marie est né à Saint-Savin le 16 Juillet 1953, au sein d'une famille de 4 enfants. A l'âge de 15 ans, il rentre en qualité d'apprenti dans l'entreprise de peinture en bâtiments créée et exploitée par son père, Omer ROUSSE, avec lequel il s'associe par la suite à l'issue de son apprentissage. En 1985, c'est tout naturellement qu'il reprend à son compte personnel l'exploitation de l'entreprise familiale lorsque son père émet le souhait de cesser son activité. Très vite, il agrandit l'entreprise en y adjoignant l'activité de maçonnerie, et l'effectif des salariés passe au nombre de 9.

Parallèlement, il s'engage dans le cadre associatif et entre dans le Comité des Fêtes dès 18 ans, duquel il ne démissionnera que contraint du fait des responsabilités prises par la suite au sein de la Commune.

En outre, passionné de la nature et de la chasse, il devient à 31 ans Président de l'Association Communale de Chasse.

Puis, en 1989, à l'âge de 36 ans, il accède à des responsabilités communales, et est élu dès son entrée au conseil municipal, au poste de Premier Adjoint. Il travaillera en étroite collaboration avec Michel BROUARD, alors maire, pendant 19 ans.

En 2008, Michel BROUARD ayant manifesté le souhait de ne pas se représenter, il lui succède au poste de Premier Magistrat de la Commune. A deux reprises, en 2014 puis en 2020, le Conseil Municipal lui renouvelle sa confiance et il assumera ainsi ses fonctions de Maire jusqu'à la date de sa disparition, venant tout juste d'entamer son troisième mandat.

Saint-Savinois dans l'âme et dans le cœur, il a porté et défendu son territoire à travers les diverses fonctions qu'il a occupées, tant au sein de divers Syndicats intercommunaux, tels Eaux de Vienne - SIVEER, la Régie d'Electricité, SIMER, pour ne citer que ceux-là, qu'après du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes où il fut successivement Vice-Président en charge du Développement économique et du Tourisme, puis Vice-Président en charge du Patrimoine et de la Culture. Il participera en 2017 à la fusion de la Communauté de Communes du Montmorillonnais (CCM), avec celle du Lussacois et d'une partie de celle du Pays Chauvinois, imposée par la loi NOTRe, pour former une nouvelle structure communautaire composée de 55 communes et dénommée : Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG). Il a été par ailleurs, membre du Conseil d'Administration de l'EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle), chargé de gérer et promouvoir l'Abbaye de Saint-Savin, et vice-président des Offices de Tourisme Sud-Vienne-Poitou.

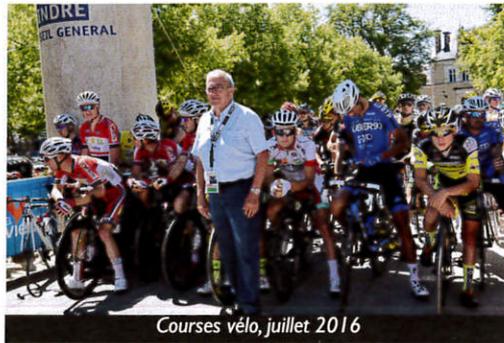
Homme de terrain et de communication, il savait accorder sa confiance et déléguer. Il était intarissable de détails et d'anecdotes sur la "petite" et la "grande" histoire de sa Commune qui lui était si chère.

Ce court portrait de Jean-Marie pour lui rendre hommage, et lui dire que nous ne l'oublierons pas.

Nous avons retenu et reproduit ci-contre, quelques photos retraçant des événements importants de la vie de Jean-Marie.



avec Bernard Hinault, octobre 2013



Courses vélo, juillet 2016



Cérémonie des vœux, janvier 2013



Ecole St Savin, octobre 2019



Inauguration salle des associations, janvier 2012



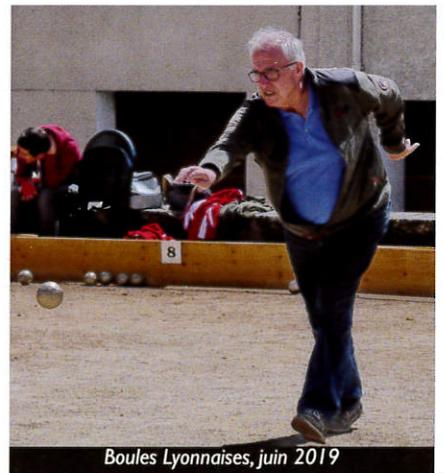
Inauguration bureau poste, novembre 2011



Rencontres Ch. Taubirat et JM Clément, juillet 2015



Marché d'été, juillet 2013



Boules Lyonnaises, juin 2019



Remise Médaille d'honneur, juillet 2019



14 juillet 2018



Inauguration Résidence, décembre 2012



Logis, hommage des entreprises intervenant sur le chantier, septembre 2020

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

Il y a à peu près 3 ans, des analyses d'eau de St SAVIN ont révélé un taux de nitrates et de pesticides important. Eaux de Vienne – SIVEER a réuni tous les acteurs agricoles : coopératives, chambre d'agriculture et agriculteurs concernés, UFC que choisir, les maires impliqués par la zone de captage, Saint-Savin, Antigny, Paizay-le-Sec, Fleix, pour trouver ensemble des solutions afin de réduire les nitrates et pesticides.

Un représentant de la Chambre d'agriculture accompagne les agriculteurs dans cette démarche, un groupement d'intérêts économique et écologique a été créé (GI2E). Ils ont trouvé plusieurs solutions pour réduire les pesticides et le lessivage d'azote sur le secteur du Gué de Sciaux (La zone sensible s'étend de Fleix à la zone de captage « le Gué de Sciaux ») :

- Binage
- Désherbi semis (désherbage en localisé juste sur le rang)
- Mise en place de couverts végétaux entre les récoltes pour ne pas laisser le sol nu en hiver.

Les réunions entre Eaux de Vienne – SIVEER et les agriculteurs (une dizaine) sont régulières pour suivre l'évolution de toutes les techniques. L'objectif est d'accompagner le changement durable des pratiques sur l'ensemble du système d'exploitation et à améliorer leur performance. Cet engagement se fait sur 5 ans. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant des évolutions de ces essais...

Opération "Enterre ton Slip et Teste ton Sol"

Au printemps dernier s'est déroulée une bien étrange opération dans nos campagnes. Dans le cadre d'un groupement d'intérêts économique et environnementaux, Eaux de Vienne-SIVEER, la Chambre d'Agriculture et quelques agriculteurs de Saint-Savin ont enterré des slips (en coton).



Le but : tester la qualité de la terre de leur champ. En effet, plus les slips (3 mois après) sont dégradés, meilleur est le sol. C'est signe d'une vie microbienne intense (vers de terre plus nombreux, champignons et bactéries plus présents).

Suite au degré de dégradation, des solutions agronomiques ont été proposées pour améliorer l'état du sol. **Testez vos jardins !!!**

Une ferme en Agriculture biologique sur la commune de Saint -Savin « la ferme POUSSE »

Voici 4 ans, que moi, Jean Luc POUSSE, agriculteur depuis 1985, j'ai décidé d'opérer un virage à 180° et de changer d'orientation l'exploitation familiale !



Certainement la crise de la cinquantaine !?...

De passer d'un système conventionnel avec intrants chimiques phytos, engrais, etc... à un système plus respectueux de l'environnement : l'agriculture biologique !

Nous sommes actuellement trois à travailler sur l'exploitation :

- Mr Alexandre CHASSAT, salarié depuis plus de 15 ans, mon second.
- Un apprenti Mr Julien FIBICH , et moi-même.

L'exploitation a une superficie de 160 Ha.

Nous sommes passés de 3 cultures principales : maïs, blé, colza à plus de 13 cultures : blé, lentilles, pois chiches , lin , chia, féveroles, maïs popcorn, triticales, orge de brasserie, cameline, luzerne, sarrasin, pois .

Aujourd'hui, la plupart des cultures produites sur la ferme sont des productions tournées vers l'alimentation humaine.



D'ailleurs, nous sommes très fiers de dire que des nouveaux clients de proximité sont apparus dans notre paysage commercial : l'école primaire de Saint Savin, le collège Prosper Mérimée, la superette Quick Market de Saint Savin, la mairie d'Antigny, les vergers de la Molle à Chauvigny et un peu de vente directe.

Malgré tout, nous cherchons encore à nous faire connaître, pour vendre à des personnes qui partagent nos valeurs de qualité, et d'éthique.

En projet : peut-être, un magasin à la ferme, des outils de transformation, meunerie, un atelier pâtes fraîches ou sèches, huilerie, herboristerie ? Mais tout cela demande du temps et des finances.

Mais chaque chose en son temps.

Nous vous souhaitons à tous de bonnes fêtes de fin d'année, et une bonne santé.

L'équipe de la Ferme POUSSE.

Cyclos Randonneurs du Saint-Savinois

Au cours de la période difficile qu'ils ont traversée, nos adhérents ont pu malgré tout, profitant des libertés autorisées par le déconfinement, vivre des moments de convivialité tant sur les chemins de randonnée pédestre que sur les routes. Le souci de respecter les gestes barrières et les mesures de distanciation, présent dans tous les esprits, n'a pas pour autant tempéré l'habituel enthousiasme qui caractérise ces sorties.

Le mois d'août a été marqué par le choc de la disparition brutale de Jean-Marie Rousse dont nous savions combien il s'intéressait au monde du vélo.

À noter qu'au mois de septembre, un groupe de cyclo touristes du club d'Agon-Coutainville (Manche) a séjourné durant une semaine au VVF de La Berthollière. Nous avons été préalablement sollicités pour leur recommander des circuits d'une soixantaine de kilomètres qui leur permettraient de découvrir notre région. Quelques-uns d'entre nous les ont accompagnés au cours de deux de leurs sorties et ont pu partager de bons moments de manière très sympathique et conviviale notamment au cours du pot de fin de séjour auquel nous avons été conviés au VVF. Un bel exemple de "solidarité" du monde des randonneurs et cyclo touristes.

Victime des conséquences de la pandémie Covid 19, le village vacances qui devait nous accueillir fin septembre en Dordogne pour un week-end de randonnée a dû annuler ce séjour. Ce fut une grosse déception pour les 16 adhérents qui devaient y participer.



Faute d'avoir pu l'assurer dans des conditions optimales de sécurité sanitaire, notre assemblée générale n'a pas pu se dérouler à la date prévue. Une nouvelle date sera programmée dès que possible.

En attendant, nous nous réjouissons d'avoir pu continuer tant bien que mal à pratiquer nos saines activités et invitons tous les lecteurs, quel que soit leur âge, à nous rejoindre, leur promettant un accueil chaleureux.

"Musique et Patrimoine en Vienne et Gartempe"

Malgré les difficultés causées par l'épidémie Covid-19, mais portée par la volonté du Conseil d'Administration et des Directeurs Artistiques, ainsi que par le soutien des mécènes et des services publics, l'association Musique et Patrimoine en Vienne et Gartempe a bien réussi son festival de musique classique de l'année 2020.

Cette 7^e édition, dont nous devons l'origine "les Masters de piano" à notre ami Jean-Marie Rousse, a été limitée à 6 concerts, dont 3 à Saint-Savin, avec une moyenne de 115 spectateurs par concert, la plus grosse fréquentation étant enregistrée à Saint-Savin.

Le 31 juillet c'était dans l'abbaye, le superbe concert "Ange et Démon" donné par Anna et Philippe Argenty dans leur Duo Fortecello, un grand moment de duo violoncelle-piano. Le 4 août, dans

le jardin au chevet de l'abbaye illuminé, récital de piano de Cyril Huvé autour de Beethoven et ses monumentales variations Diabelli, et, sur le même site, le 5 août, la grande pianiste Polonaise Joanna Jazeciak, a tenu le public en haleine pendant près de 2 heures autour de Beethoven et Chopin.

L'association Musique et Patrimoine en Vienne et Gartempe est très heureuse d'avoir réussi à produire ces concerts, et remercie vivement Jean-Marie Rousse et la municipalité de Saint-Savin pour leur soutien, ainsi que le nombreux et fidèle public qui nous a fait confiance pendant cette période délicate.

L'édition 2021 est déjà en préparation, elle se tiendra du 20 au 30 juillet, avec une majorité de concerts donnés à Saint-Savin.



EPCC, La magie de Noël opère aussi à Saint-Savin

Pas besoin de neige pour que la magie de Noël opère. Pour ces vacances de Noël déconfinées, l'Abbaye de Saint-Savin a concocté un programme d'animations pour que chaque jour soit une fête !

Un festival d'ateliers pour se retrouver ! Les moines pratiquaient l'art de l'enluminure. Accompagnée de Myriam Chesseboeuf, Meilleur Ouvrier de France 2019, l'Abbaye vous propose de vous initier à cet art sur le thème de la nativité. Tout en profitant de son savoir-faire, chacun pourra laisser libre cours à son imagination et créer sa propre œuvre avec les couleurs préparées pour l'occasion.

Tarif : 10 €/personne

Un atelier modelage sera aussi proposé pour les plus curieux d'entre vous. En famille ou entre amis, venez imaginer et créer votre crèche de Noël selon vos envies, le tout accompagné d'un médiateur du patrimoine.

Tarif : 5€/personne - Atelier pour adultes et enfants à 15h

A la manière des peintres de Saint-Savin, un atelier "Fresque de Noël" sera organisé. L'occasion de redécouvrir la tradition du sapin et des décorations de Noël.

Tarif : 5€/personne - Atelier pour adultes et enfants à 15h

Des visites inédites et décalées pour terminer l'année en beauté !

L'Abbaye vous invite à suivre deux personnages qui ont fait l'histoire de votre village : Félix et Amélie Edoux. C'est notamment à cet homme que l'on doit l'invention de l'ascenseur hydraulique et une intrigante tour crénelée sur le Logis de l'Abbé. D'ailleurs, saviez-vous qu'une centrale hydroélectrique a été installée pour l'occasion près de l'Abbaye ? Une visite ludique et conviviale pour des souvenirs à partager au pied du sapin ! Savez-vous que la nef d'une église peut être comparée à une barque de pierres ? Alors que les navigateurs du Vendée Globe ont pris la mer pour cette 9^e édition du tour du monde à la voile, pourquoi ne pas présenter l'église sous un angle inattendu et "nautique" ? Suivez le guide donc... à bord de l'Arche de Noé, entre Pierres et Mer ! Et découvrez l'une des plus emblématiques scènes de Saint-Savin.

L'ensemble des informations (horaires et maintien des ateliers et visites) sont sujet à changement, compte tenu de l'évolution des restrictions gouvernementales en vigueur. Consulter notre site internet pour plus d'informations :

www.abbaye-saint-savin.fr



Art Contemporain

Galerie Emmanuelle Rousse

Courant octobre, la Galerie Emmanuelle Rousse a reçu **Babilio**.



L'œuvre de cette artiste frappe au premier regard par son caractère sombre et puissant, modelant un ensemble de figures humaines dont le corps se transforme en lieu de mémoire. Avec de la terre, ce matériau brut chargé d'histoire et de symboles, elle assemble et mélange divers matériaux glanés ici et là, pour donner corps d'instinct et sans modèle, à des figures au visage grave et silencieux.



Du 20 au 24 décembre, la galerie sera ouverte au public, entre 15h et 18h ou sur rdv.

Puis du 26 au 30 décembre, l'exposition sera visible uniquement sur rendez-vous

Cadre de vie

Il est rappelé aux riverains qu'ils ont l'obligation d'élaguer ou de tailler les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

Par ailleurs, afin de maintenir la commune dans un état constant de propreté et d'hygiène, nous demandons aux propriétaires ou locataires d'entretenir le trottoir ou l'espace situé au droit de la façade de leur habitation, tant au moyen d'un balayage, qu'au moyen d'un désherbage des pieds de murs par arrachage ou binage sans employer de désherbants nocifs pour la santé et l'environnement. Les saletés et déchets collectés lors de ces opérations de nettoyage devront être ramassés et traités avec les déchets ménagers, étant expressément défendu de pousser les résidus de ce balayage dans les réseaux d'eaux pluviales.

Déjections canines et propreté

Comme aussi, considérant la présence de plus en plus fréquente de déjections canines sur les trottoirs ou espaces publics, et afin d'assurer la salubrité et l'hygiène des lieux publics, nous demandons à toute personne accompagnée d'un chien de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur toute ou partie du domaine public communal, trottoirs, espaces verts publics, jardins et squares, y compris les caniveaux.

SUD VIENNE MÉDIATION

Charlotte Guilbert-Jauberteau, Médiatrice Familiale Diplômée d'Etat, organise à la mairie des permanences sur rendez vous du lundi au vendredi.

La médiation familiale permet de trouver des solutions et d'apaiser des situations concernant des litiges ou des difficultés lors de divorce, séparation, organisation de la vie d'un parent vieillissant, succession, conflits parent enfant...

Sud Vienne Médiation est encadrée par l'Association Pour la Médiation Familiale (APMF) qui garantit le respect du code de déontologie des médiateurs familiaux D.E. : neutralité, indépendance, confidentialité et impartialité du médiateur.

Renseignements et rendez-vous :
06-45-59-29-79

contact@sudviennemediation.fr
www.sudviennemediation.fr

N'oubliez pas, avant de sortir votre animal de vous munir d'un nécessaire à cet effet. En cas de non-respect de cette prescription, l'infraction est passible d'une contravention de 1^e classe.

Mégots de cigarettes.

"Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 3^e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation".

Bon à savoir : un mégot met environ 12 ans à se désintégrer complètement ; période pendant laquelle des substances dangereuses telles que l'arsenic, le chrome et le cadmium polluent l'environnement. Un mégot contient plusieurs milliers de substances toxiques, il peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau et la rendre non potable.

Stop aux masques jetés sur la voie publique

Soyons responsables, ne jetons pas nos masques et/ou gants sur la voie publique ou dans la nature. Ces gestes constituent une menace pour notre santé et notre cadre de vie commun. Il suffit de les jeter dans les poubelles de rue, ou, chez vous, dans la poubelle d'ordures ménagères (sac noir). Protégeons nous, protégeons notre planète !

PORTAGE DE REPAS

Le Centre d'Action Sociale de Saint-Savin met à la disposition des personnes qui le souhaitent le portage à domicile, du lundi au samedi, de repas équilibrés préparés le matin (potage, entrée, plat de résistance, salade, fromage et dessert) sur les communes de Saint-Savin et Saint-Germain. La livraison a lieu du lundi au vendredi (sauf jours fériés) entre 10h et 11h45.

Renseignements et inscription
à la mairie de Saint-Savin
au 05 49 48 00 46

Service restauration, le matin
au 06 79 38 85 61.

**Appartements T1bis et T2 à louer
à la Résidence Seniors "Les Rives de la Gartempe"**
Renseignements et pré-inscriptions à la mairie de Saint-Savin
05 49 48 00 46

• L'IMPROBABLE

Depuis le 21 octobre dernier, Christophe MAUREL, et Sylvia RAVEL, ont ouvert au 40 place de la République, un restaurant/pizzeria au lieu et place du "Passe-Temps".



Ils proposent des pizzas artisanales sur place ou à emporter, des salades, des bruschettas, des pâtes et des desserts faits maison.

Fermé le lundi après-midi et le soir, le mardi toute la journée.
Tél. 05.49.83.38.68.

Tables de pique-nique

Au mois de juin dernier, nos agents du Service Technique ont installé deux nouvelles tables de pique-nique en bordure de Gartempe, sur la Promenade du Rochangoût. Elles sont en plastique recyclé de haute qualité.



BANQUE ALIMENTAIRE

La collecte de la Banque Alimentaire qui a eu lieu les 27, 28 et 29 novembre dernier, a permis de récolter au total 573,255 kg de denrées alimentaires sur les deux points de collecte à Quick Market et Intermarché, contre 445,676 kg l'année passée. Nous vous remercions pour votre générosité, et n'oublions pas les bénévoles qui se sont mobilisés pour cette action.